

GESTION DES ÉCARTS DE CONDUITE EN TRANSPORT SCOLAIRE

PROCÉDURE EN CAS DE NON-RESPECT DU RÈGLEMENT

En cas de non-respect des règles inscrites au Règlement des élèves bénéficiant du transport scolaire, le conducteur ou la conductrice, après quelques interventions, peut émettre un billet d'information aussi appelé BILLET.

- La journée de la remise du billet, l'élève doit OBLIGATOIREMENT le faire signer par son parent ou son tuteur, le cas échéant;
- Au transport suivant l'événement, après avoir remis au conducteur ou à la conductrice le billet signé par son parent ou tuteur, l'élève peut réintégrer son véhicule habituel. **Un billet non signé à l'intérieur du délai prescrit sera signalé au Service du transport et de l'organisation scolaires qui fera un suivi auprès de la direction d'école (ou son délégué) et du parent (ou tuteur). Un élève qui ne remet pas le billet signé par son parent au conducteur, est à risque de voir son droit au transport suspendu;**
- Selon la gravité de l'écart de conduite (niveau 1 – Non-respect des règles de vie), la direction de l'établissement que fréquente l'élève applique toutes mesures éducatives jugées adéquates;
- Pour un manquement de niveau 2 – Tolérance zéro, la direction de l'établissement que fréquente l'élève applique une conséquence pouvant aller jusqu'à la suspension du transport scolaire;
- En cas de suspension, l'élève devra attendre les conditions de réintégration déterminées par la direction de l'établissement qu'il fréquente ou son délégué.

Démarche proposée selon le niveau de gravité de l'écart de conduite. La responsabilité quant à son application relève de la direction de l'établissement que fréquente l'élève.

<p>NIVEAU 1 NON-RESPECT DES RÈGLES DE VIE : comportements perturbateurs ou refus persistant de collaborer. <i>Exemples : langage inapproprié, se lever, changer de place, parler fort, crier, se tirailler, bousculer, etc.</i></p>	<p>1^{er} BILLET – NIVEAU 1 ↻ Le billet doit être signé par les parents.</p>	<p>2^e BILLET - NIVEAU 1 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ La direction ou son délégué rencontre l'élève.</p>	<p>3^e BILLET – NIVEAU 1 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ Application d'une mesure éducative. ↻ La direction ou son délégué communique avec les parents et rencontre l'élève. ↻ Suspension du transport : une (1) journée.</p>	<p>4^e BILLET – NIVEAU 1 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ Application d'une mesure éducative. ↻ La direction ou son délégué rencontre les parents et l'élève. ↻ Suspension du transport : trois (3) journées.</p>	<p>5^e BILLET – NIVEAU 1 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ Application d'une mesure éducative. ↻ La direction ou son délégué rencontre les parents et l'élève. ↻ Suspension du transport : cinq (5) journées.</p>
<p>NIVEAU 2 TOLÉRANCE ZÉRO : comportements dangereux ou portant atteinte à autrui. <i>Exemples : consommation ou vente de drogue, menaces ou violence verbales ou physiques, bris volontaire d'équipement, etc.</i></p>	<p>1^{er} BILLET – NIVEAU 2 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ Application d'une mesure éducative. ↻ La direction ou son délégué communique avec les parents et rencontre l'élève. ↻ Suspension du transport : une (1) journée.</p>		<p>2^e BILLET – NIVEAU 2 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ Application d'une mesure éducative. ↻ La direction ou son délégué rencontre les parents et l'élève. ↻ Suspension du transport : trois (3) journées.</p>	<p>3^e BILLET – NIVEAU 2 ↻ Le billet doit être signé par les parents. ↻ Application d'une mesure éducative. ↻ La direction ou son délégué rencontre les parents et l'élève. ↻ Suspension du transport : cinq (5) journées.</p>	